

Municipalité de Morin-Heights

3	3	19	Réseau Biblio des Laurentides : Bulletin Trait d'union
3	3	20	M. Brisson : développement immobilier
3	3	21	Hydro Québec : tableaux des résultats
3	3	22	Patricia Tulasne : plainte, compte de taxe
3	3	23	Invitation – Jeux du Canada
3	3	24	Cosy Corner : Remerciements
3	3	25	Théâtre Morin-Heights : Remerciements
3	3		Correspondance (envoyée)
3	3	A	Club de Golf Balmoral – eau potable
3	3	B	Peter MacLaurin – ch. Christieville
3	3	C	Steve Reid - taxe d'eau
3	3	D	Yves Lanteigne - taxes
3	3	E	Sylvia Sicuso – ch. Kirkpatrick
3	3	F	Nuisances – boîtes postales
3	3	G	
3	4		Personnel
3	4	1	Colloques 2009
3	4	2	Rémunération – personnel électoral
3	5		Résolution
3	5	1	Dossier Réseau d'eau potable Salzburg
3	5	2	Dossier Barrage Christieville
3	5	3	Pétition – chemin Salzburg
3	5	4	Servitude d'écoulement
3	6		Réglementation
4			SÉCURITÉ PUBLIQUE
4	1	1	Rapport mensuel du directeur
4	2		Personnel
4	2	1	
4	3		Résolution
4	3	1	
4	4		Réglementation
4	4	1	
5			TRAVAUX PUBLICS
5	1		Rapport mensuel du directeur
5	2		Personnel
5	2	1	
5	3		Résolution
5	3	1	Acquisition d'une camionnette
5	3	2	Lac Anne
5	4		Réglementation
5	4	1	Avis de motion – Règlement 462 relatif aux travaux d'infrastructures et d'asphaltage de la rue Dwight
6			ENVIRONNEMENT
6	1		Rapports mensuels du directeur
6	2		Personnel
6	2	1	Embauche – stagiaire en environnement
6	3		Résolution
6	3	1	Entente Écocentre
6	3	2	Centre Tricentris
6	3	3	Dossier eau potable à Ski Morin-Heights
6	3	4	Charte de réduction des matières destinées à l'enfouissement
6	3	5	Paiement # 6 – Réseau Balmoral
6	4		Réglementation
6	4	1	Avis de motion – Règlement 461 – entrées d'eau
7			URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
7	1		Rapport mensuel du Directeur
7	1	2	Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
7	2		Personnel
7	3		Résolution
7	3	1	Nomination des membres du CCU
7	3	2	Remerciements au CCU

Municipalité de Morin-Heights

7	3	3	Dérogation mineure – 35, Lawken
7	3	4	Dérogation mineure – Lot 3 737 685
7	3	5	Dérogation mineure – 910, Route 364
7	3	6	Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut
7	3	7	Rue des Elfes
7	3	8	Servitude d'écoulement – rue Carver
7	4		Réglementation
7	4	1	

8

LOISIRS ET CULTURE

SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

8	1	1	Rapport mensuel de la Directrice
8	1	2	Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux affaires communautaires
8	1	3	Rapport du conseiller délégué au transport adapté et collectif des Laurentides
8	2		Personnel
8	3		Résolution
8	3	1	Demande de subvention – Fonds de la ruralité
8	3	2	Parc Basler
8	3	3	Approbations pour activités estivales
8	3	4	Octroi du contrat pour les espaces verts
8	4		Réglementation
9			Affaires nouvelles
10			Période de questions
11			Levée de l'assemblée

61.04.09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2009 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2009.

62.04.09 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mars 2009 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 31 MARS 2009	
Comptes à payer :	140 519,69 \$
Comptes payés d'avance	469 858,37 \$
Total des achats	610 378,06 \$
Paiements directs bancaires du mois précédent	27 558,76 \$
Total des dépenses	637 936,82 \$
Salaires nets	74 079,36 \$
<u>GRAND TOTAL</u>	<u>712 016,18 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur Timothy Watchorn étant employé de l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. (David Riddell Excavation/Transport), s'abstient de participer aux discussions et aux votes afférents aux dossiers de cette entreprise.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 31 MARS 2009

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2009 et un sommaire des résultats des activités au 31 décembre 2008 non vérifié.

63.04.09 ANNULLATION DU SOLDE SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

Attendu que la Municipalité a entièrement réalisé l'objet des règlements suivants et que le financement permanent des coûts a été effectué :

Dossier	No.	Titre de règlement	Approuvé	Financé	Solde
242844	366	Réseau Beaulieu	151 343	151 022	321
249490	392	Réseau village	1 087 881	737 881	350 000
242844	404	Réseau Beaulieu	218 657	218 648	9
254742	421	Eau potable Lac-Écho	794 050	230 490	563 560
256011	429	Asphalte Bois du Ruisseau	123 752	123 387	365
256697	433	Réseau Village	500 000	387 500	112 500
257525	435	Chemin des Huarts et des Outardes	205 019	205 000	19

Municipalité de Morin-Heights

Attendu qu'il existe à l'égard des règlements précités, un solde non contracté de l'emprunt approuvé par la Ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que des subventions ont été appliquées en réduction des emprunts décrétés par les règlements 366, 392, 404, 421 et 433;

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements 366, 392, 404, 421, 429, 433 et 435 en conséquence;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement	366	soit réduit de	151 343,00\$	à	150 701,00\$
Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement	392	soit réduit de	1 087 881,00\$	à	387 881,00\$
Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement	404	soit réduit de	218 657,00\$	à	218 639,00\$
Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement	421	soit réduit de	794 050,00\$	à	333 070,00 \$
Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement	429	soit réduit de	123 752,00\$	à	123 022,00\$
Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement	433	soit réduit de	500 000,00\$	à	275 000,00\$
Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement	435	soit réduit de	205 019,00\$	à	204 981,00\$

Que copie de cette résolution soit transmise à Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de mars 2009. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à la correspondance.

64.04.09 COLLOQUES 2009

Considérant qu'en vertu de l'article 15 du Règlement 448 qui décrète les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses, l'autorisation des dépenses relatives au congrès et colloques, les frais de déplacement et représentation conséquents relève exclusivement du conseil;

Considérant que les crédits sont prévus au budget de formation de chacun des départements;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'inscription aux colloques et les frais inhérents pour l'année 2009 comme suit :

30 avril au 2 mai	Québec	Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec	Éric L'heureux James Jackson
6 au 8 mai	Gatineau	Association des directeurs municipaux du Québec	Yves Desmarais
6 au 9 juin	Rimouski	Association des chefs services incendie	Charles Bernard
13 au 16 septembre	Montebello	Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec	Julie Brazeau
13 au 16 septembre	Trois Rivières	Congrès AIMQ 2009	Alain Bérubé
23 au 25 septembre	Trois-Rivières	Association des Directeurs de Loisirs du Québec	Maryse Émond

65.04.09 RÉMUNÉRATION – PERSONNEL ÉLECTORAL

Considérant que la Municipalité tiendra une élection générale le 1^{er} novembre prochain;

Considérant que le Conseil, en vertu de l'article 88 de la Loi sur les Élections et Référendum dans les municipalités peut établir la rémunération du personnel électoral;

Considérant le rapport déposé par le directeur général;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que la rémunération du personnel électoral soit la suivante :

Poste	Taux 2009	Hr	Total par personne	Poste
Membres de la commission de révision	18,19 \$	27	491,13 \$	3
Secrétaires et scrutateurs du bureau de vote par anticipation	13,37 \$	10	133,70 \$	4
Membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur vote par anticipation et accueil	13,37 \$	10	133,70 \$	4
Primo vote par anticipation	13,25 \$	10	132,50 \$	1
Secrétaires et scrutateurs du bureau de vote jour du scrutin	13,50 \$	14	189,00 \$	24
Membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur jour du scrutin et accueil	13,50 \$	14	189,00 \$	7
Primo jour du scrutin	13,25 \$	14	185,50 \$	1
Président d'élection	810,00 \$		810,00 \$	
Secrétaire d'élection	608,00 \$		608,00 \$	
Formation	13,00 \$	1		38

Municipalité de Morin-Heights

Que la rémunération du président d'élection et de la secrétaire d'élection soit ajusté pour la confection de la liste électorale selon les dispositions du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux du Ministère de Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

Le personnel de la Municipalité qui doit agir durant les heures régulières de bureau reçoivent la rémunération habituelle.

66.04.09 RÉSEAU D'EAU POTABLE SALZBOURG

Considérant que le Conseil a autorisé la tenue d'un sondage suite à la demande de citoyens du secteur sur le mode de taxation pourvoyant à l'amortissement des infrastructures d'eau potable;

Considérant que trente (30) immeubles sont visés par les règlements et que la municipalité a reçu :

6 réponses demandant la modification et
8 réponses demandant le statu quo

Considérant que dans de telles circonstances, le règlement modifiant la clause de taxation ne serait pas approuvé par la Ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil avise les propriétaires qu'il n'entend pas procéder à la modification des règlements.

67.04.09 DOSSIER BARRAGE CHRISTIEVILLE

Considérant que le Centre d'expertise hydrique du Québec du Ministère du développement durable, de l'Environnement et des parcs a demandé que les 24 propriétaires riverains, à proximité du barrage Christieville, signent un consentement à la reconstruction du barrage;

Considérant que la municipalité a reçu 21 réponses;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande que le Centre d'expertise hydrique du Québec du Ministère du développement durable, de l'Environnement et des parcs procède dans ce dossier sans plus de délai.

68.04.09 PÉTITION – CHEMIN SALZBOURG

Considérant que la municipalité a reçu une pétition des propriétaires et résidents de 18 immeubles situés dans le secteur Salzbourg demandant l'appui de la municipalité afin que ces derniers soient desservis par la compagnie Cogeco;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que l'accès à l'internet et au câble devient de plus en plus une nécessité et qu'il ne s'agit d'un prolongement de moins d'un kilomètre, le câble étant disponible à l'angle de la Route 329 et du chemin Salzbourg;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil appui la démarche de ses citoyens et demande à la compagnie Cogego de prolonger le câble pour desservir ces immeubles.

Que le Conseil invite le Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut d'appuyer cette demande en plus d'exiger que la compagnie Cogego accélère l'extension de son réseau sur le territoire.

69.04.09 SERVITUDE D'ÉCOULEMENT

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une servitude d'écoulement des eaux vers la rivière Simon sur le lot 3 736 079, propriété de M. Claude Côté au 48, chemin du Lac Écho;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise le maire et le Directeur à signer pour et au nom de la municipalité, les documents afférents à la servitude tels que décrit par Roch Labelle, arpenteur géomètre à ses minutes 10688.

Que les frais afférents à cette servitude soient assumés par le fonds général.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES INCENDIES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception les rapports mensuels du Directeur du Service des incendies pour les mois de mars 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de mars 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Municipalité de Morin-Heights

70.04.09 ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation visant l'acquisition d'un véhicule de service pour le Service des travaux publics avec l'option de garantie prolongée et de financement 60 mois;

Considérant que tous les soumissionnaires demandent un délai supérieur pour la livraison du véhicule;

Considérant que la municipalité entend exercer l'option de garantie prolongée mais renonce à celle du financement;

Considérant que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte la soumission de DESROSIERS FORD INC. pour la fourniture d'une camionnette 2009, de type F 250 4X4, assorti de la garantie prolongée au prix total de 37 392,09 \$, taxes incluses.

Que le Conseil autorise le paiement du véhicule par le fonds de roulement et que le remboursement soit fait en cinq années au prorata des mois d'utilisation, débutant en 2009.

71.04.09 LAC ANNE

Considérant que le chemin du Lac Anne est un chemin municipal,

Considérant le rapport déposé par le Directeur général sur la problématique de ce chemin de colonisation;

Considérant que les propriétés visées sont celles de :

4277-13-5325 Madame Janet Savage
4277-27-2348 Lake Anne Club
4278-42-5141 M. James Toohey Brown

Fournisseurs	ACCENT CHEVROLET	SALOIS PONTIAC- BUICK GMC	DES LAURENTIDES FORD	DESROSIERS FORD INC
PRIX	33 066,15\$	30 761,00\$	32 800,00\$	30 897,00\$
T.P.S.	1 654,05\$	1 538,05\$	1 640,00\$	1 544,85\$
T.V.Q.	2 605,13\$	2 422,43\$	2 583,00\$	2 433,13\$
Coût total du véhicule	37 340,18\$	34 721,48\$	37 023,00\$	34 874,98\$
OPTION 1 Garantie prolongée				
	N/D	N/D	1 235,00\$	2 230,00\$
T.P.S.			61,75\$	111,50\$
T.V.Q.			97,26\$	175,61\$
Total de la garantie prolongée			1 394,01\$	2 517,11\$
OPTION 2				
Financement 60 mois	7,99%	8,49%	5,99%	7,99%
Montant total		34 721,48\$	38 417,01\$	37 392,09\$
Moins TPS (PAYÉE COMPTANT)		(1 538,05\$)	(1 701,75\$)	(1 656,35\$)
Montant à financer		33 183,43\$	36 715,26\$	35 735,74\$
Coût du financement 60 mois		7 722,17\$	5 862,54\$	7 729,57\$
Total des 60 versements		40 905,60\$	42 577,80\$	43 465,20\$

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le directeur général à procéder dans ce dossier afin d'obtenir des trois propriétaires riverains, la session de terrain nécessaire à la construction du chemin;

Que les frais de notaire et d'arpentage soient assumés par la municipalité pour une dépense évaluée à 5 000 \$.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

A.M. 02.04.09 **AVIS DE MOTION**
RÈGLEMENT 462 QUI DÉCRÈTE LES TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURES ET D'ASPALTAGE DE LA
RUE DWIGHT

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn que le règlement 462 qui décrète les travaux d'infrastructures et d'asphaltage de la rue Dwight et pour ce faire, un emprunt de 534 300 \$.

Le règlement sera amorti comme suit ; 278 342,29 \$ assumé par les propriétaires riverains sur une période de quinze ans à raison d'une taxe spéciale basée à 50% sur l'étendue en front et 50% sur la superficie de ces immeubles imposables et 255 958,45 \$ assumé par l'ensemble des immeubles sur une période de quinze ans pour une taxe établie sur la valeur imposable des immeubles.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

RAPPORTS MENSUELS DU DIRECTEUR / INSPECTEUR
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de mars 2009, la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

72.04.09 **EMBAUCHE – STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT**

Considérant que la Municipalité entend poursuivre son projet de contrôle des berges et du littoral;

Considérant la recommandation des Directeurs des Services de l'urbanisme et de l'environnement de reconduire M. Maxime Rousseau pour une deuxième année dans ce poste à temps partiel;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil confirme l'embauche de monsieur Maxime Rousseau à titre de conseiller en environnement selon les termes de l'entente ci-jointe.

73.04.09 ENTENTE ÉCOCENTRE

Considérant que la municipalité a conclu une entente avec la Municipalité de Piedmont et la Ville de Saint-Sauveur visant l'établissement et l'opération d'un Éco-Centre par sa résolution 251.10.06;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'entente originale afin de permettre l'adhésion d'autres municipalités;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que le Conseil approuve les termes de l'addenda à l'entente relative à l'Écocentre et autorise le Maire et le Directeur général à signer l'entente intermunicipale dont le projet est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

74.04.09 CENTRE TRICENTRIS

Considérant que la municipalité est membre de Tricentris depuis ses débuts;

Considérant la crise qui frappe le marché mondial de la revente des matières recyclables, et ce, depuis novembre 2008;

Considérant que Tricentris, centre de tri, se finance en majeure partie grâce aux fruits de la revente des matières recyclables;

Considérant l'état des liquidités de Tricentris, centre de tri, au 28 février 2009;

Considérant que le plan de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne comporte aucune mesure pouvant aider Tricentris à court terme;

Considérant que Tricentris a besoin, pour poursuivre ses opérations, d'une injection de fonds de 2 millions de dollars;

Considérant que ces deniers doivent être acheminés chez Tricentris, centre de tri, d'ici le 20 avril 2009;

Considérant que la fermeture de Tricentris se solderait par l'écroulement de tous les efforts de recyclage des dernières années;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que la municipalité de Morin-Heights accepte de verser une cotisation supplémentaire d'urgence de 12 681 \$ afin de constituer un fonds de stabilisation permettant ainsi à Tricentris de poursuivre ses opérations au moins jusqu'en mars 2010, et par le fait même, permettre à la municipalité de Morin-Heights, de continuer d'y envoyer ses matières recyclables et que cette subvention soit payable en deux versements égaux de 6 340 \$, l'un payable avant le 20 avril et l'autre pour le 1er août.

75.04.09 DOSSIER EAU POTABLE À SKI MORIN-HEIGHTS

Considérant que l'administration de Ski Morin-Heights a approché la municipalité afin que cette dernière puisse desservir leur immeuble en eau potable;

Considérant qu'une telle décision requiert une étude évaluant l'impact sur le système d'approvisionnement et de distribution de la municipalité;

Considérant l'offre de service de l'équipe Laurence, Experts-conseil, pour la réalisation de l'étude préparatoire qui est annexée à la présente;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil avise la direction de Ski Morin-Heights que la Municipalité accepte la proposition d'étude préparatoire présentée dans la mesure où l'entreprise défraie l'ensemble des coûts.

Que le Directeur général soit autorisé à faire la dépense sur réception du paiement des frais par Ski Morin-Heights.

76.04.09 CHARTE DE RÉDUCTION DES MATIÈRES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT

Attendu que la gestion des matières résiduelles découle d'une responsabilité individuelle et collective, ce qui en fait un enjeu de société ;

Attendu que les organismes municipaux ont un rôle important à jouer dans la gestion des matières résiduelles en tant que représentants de la collectivité ;

Attendu que le déchet le moins coûteux et le plus écologique est celui qu'on ne produit pas ;

Attendu que la réduction des matières résiduelles destinées à l'enfouissement par la réutilisation, le recyclage et la valorisation à la source des matières organiques comporte des avantages économiques, environnementaux et sociaux importants ;

Attendu l'engagement de la municipalité de Morin-Heights à appliquer dans l'ordre le principe des 3R-V (réduction à la source, réutilisation, recyclage et valorisation), à favoriser la mise en place des services visant à traiter de façon optimale chacune des catégories de matières résiduelles et à inciter les citoyens à adopter de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que la municipalité de Morin-Heights procède à l'adoption de la Charte sur la réduction des matières destinées à l'enfouissement élaborée par le comité inter MRC sur les matières résiduelles formée par les MRC des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et également des municipalités de la Vallée de la Rouge.

Municipalité de Morin-Heights

77.04.09 PAIEMENT #6 RÉSEAU BALMORAL

Considérant que les travaux relatif aux installations de captage et de traitement de l'eau sur le réseau Balmoral ont été confiés à Nordmec Construction dans le cadre des règlements 400 et 444;

Considérant la recommandation de paiement numéro 6 de l'Équipe Laurence, Experts conseil, en date du 31 mars 2009;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le paiement relatif au décompte numéro 6 à la compagne Nordmec Constructions Inc. au montant de 3 818,16 \$.

A.M. 03.04.09 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 461 ENTRÉES D'EAU

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn et que le règlement 461 relatif aux entrées d'eau sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'URBANISME

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois mars 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

78.04.09 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2009.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2009 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

Municipalité de Morin-Heights

79.04.09 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que les mandats des membres du Comité Consultatifs sont échus;

Considérant que ces citoyens ont acceptés de poursuivre leur engagement avec la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil nomme les membres du Comité Consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans débutant en date de la présente comme suit :

Patrice Germain, Président
Denis Sénécal
Jacques Hébert
Michel Davidson
Louise Cossette
Gilles Coutu
Claude Philippe Lemire

80.04.09 REMERCIEMENTS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que le mandat de Mesdames Suzanne Wood et Geneviève Ouimet au Comité consultatif d'urbanisme est terminé;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil remercie mesdames Suzanne Wood et Geneviève Ouimet pour leur travail et disponibilité au cours des dernières années au sein du comité consultatif d'urbanisme.

81.04.09 DÉROGATION MINEURE – 35, LAWKEN

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h00;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 17 mars 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant la modification de trois dispositions du règlement de zonage 416 afin de légaliser l'implantation des bâtiments (garage et résidence) du bâtiment situé sur le lot 3 206 118, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 35, rue Lawken, dans la zone 33;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande partiellement au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 09.03.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

Considérant que la demande de réduire de 10m à 7.34 m, la marge de recul arrière du bâtiment principal n'est pas accordé parce qu'il s'agit d'un agrandissement non prévu au permis de construction.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde partiellement la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 7.5 m à 5.31 m, la marge de recul avant d'un bâtiment accessoire; de réduire de 4.5 m à 2.85 m, la marge de recul latérale ouest du bâtiment principal le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation signé par l'arpenteur-géomètre Richard Barry, minutes 4338.

82.04.09 DÉROGATION MINEURE – LOT 3 737 685

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h06;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 17 mars 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant la modification de trois dispositions du règlement de lotissement 417 afin de subdiviser deux lots non desservis à l'intérieur d'un couloir riverain (100 mètres de la rivière) pour le lot vacant sur le chemin du Village, situé sur le lot 3 737 685, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située sur un lot vacant, dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 11.03.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 4,000 m² à 3,399.2 m² la superficie minimale d'un lot, réduire de 50m à 44.77 m la largeur moyenne minimale d'un lot et de réduire de 60 m à 44.97 m la profondeur moyenne minimale d'un lot, le tout tel que montré au plan projet de l'arpenteur Francis Blondin.

83.04.09 DÉROGATION MINEURE – 910, ROUTE 364

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h10;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 17 mars 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant la modification de deux dispositions du règlement de zonage 416 afin d'installer une enseigne pour la propriété située sur les lots 4 186 899 et 4 186 900, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 910, Route 364, dans la zone 41;

Considérant qu'en vertu du règlement, l'affiche étant située à une intersection, l'entreprise pourrait avoir une affiche de 3 mètres carrés sur chacune des façades;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 10.03.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par Mont Saint Sauveur International demandeur, soit d'augmenter de 3m² à 5m², la superficie maximale d'une enseigne sur poteaux et de permettre qu'une nouvelle enseigne soit installée sur un site qui n'est pas la place d'affaire soit à l'angle de la rue Bennett et de la route 364.

Municipalité de Morin-Heights

84.04.09 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES PAYS-D'EN- HAUT

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution 12-03-09 à l'effet de demander une modification du schéma d'aménagement afin de créer une affectation « Commerciale-industrielle locale » en bordure de la Route provinciale 329 à l'intersection du chemin Jackson.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil fait sienne la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et demande au Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de bien vouloir procéder dans ce dossier.

85.04.09 RUE DES ELFES

Considérant que le promoteur du Domaine Sud- Ouest a déposé un projet de prolongement de la rues des Elfes et présenté une demande à l'effet que cette rue soit municipalisée une fois construite aux normes;

Considérant que les Services des travaux publics et de l'urbanisme ont étudié le Plan déposé par l'équipe Laurence, experts-conseil, dossier 29.12.04 et recommande au Conseil l'approbation du projet dans la mesure où les travaux détaillés comme option 2 sont réalisés;

Considérant qu'une partie des travaux correctifs demandés par la Municipalité afin de rendre l'intersection sécuritaire et conforme à la Politique de construction des infrastructures sont faits sur les rues du Hameau et des Feux-Follets;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce conseil fait sienne la recommandation des Services des travaux publics et de l'urbanisme et approuve le prolongement de la rue des Elfes et sa construction selon les normes de la Politique de construction des infrastructures qui sera municipalisée une fois les travaux terminé.

Que ce Conseil autorise le promoteur à réalisé, à ses frais, les travaux correctifs requis sur la voie publique.

86.04.09 SERVITUDE D'ÉCOULEMENT – RUE CARVER

Considérant que le projet de prolongement de la rue Carver, par le propriétaire LES INVESTISSEMENTS MIRELIS LTÉE, approuvé par le Conseil doit inclure la gestion des eaux de ruissellement;

Considérant que le plan d'ingénierie préparé par Pierre Charbonneau et associés, experts-conseil, dirige les eaux de surface vers la Route 364 et traversent entre autre, une propriété municipale comme le montre le plan préparé par Paul André Régimbald, Arpenteur, dossier 2735;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil approuve les termes du projet acte de servitude d'égouttement des eaux en faveur de la nouvelle rue Carver qui est annexé à la présente et autorise le Maire et le Directeur Général à signer le document pour et au nom de la Municipalité.

RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de mars 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

RAPPORT MENSUEL DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoghue, Conseillère déléguée aux services à la communauté pour le mois de mars 2009.

RAPPORT DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ AU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport du transport adapté et collectif des Laurentides pour 2009.

87.04.09 DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE LA RURALITÉ

Considérant la municipalité doit préparer un plan d'aménagement des espaces verts et des sentiers de Morin-Heights;

Considérant le rapport préparé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture daté du 19 mars 2009;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au fonds de la ruralité.

Que le Directeur général soit autorisé à signer les documents pertinents.

Municipalité de Morin-Heights

88.04.09 PARC BASLER

Le directeur général dépose au Conseil le dossier de présentation du projet de Parc Basler ainsi que le formulaire de présentation d'une demande financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) »;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve le projet de Parc Basler et autorise la présentation du dossier aux instances gouvernementales;

Que ce Conseil s'engage à respecter les modalités de versement de l'aide financière.

Que ce Conseil autorise le Maire et le directeur général à signer les documents et à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

89.04.09 PARC BASLER

Le directeur général dépose au Conseil le dossier de présentation du projet de Parc Basler ainsi que le formulaire de présentation d'une demande financière dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives »;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve le projet de Parc Basler et autorise la présentation du dossier aux instances gouvernementales;

Que ce Conseil s'engage à respecter les modalités de versement de l'aide financière.

Que ce Conseil autorise le Maire et le directeur général à signer les documents et à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn, appuyé par les membres du Conseil, souligne la qualité de la présentation du projet Basler et félicite le Directeur général et son équipe pour leur travail.

90.04.09 APPROBATIONS POUR ACTIVITÉS ESTIVALES

Considérant que le Service des loisirs et de la culture prévoit tenir deux activités au courant de l'été 2009, soit une sortie au Festival des tulipes d'Ottawa pour les aînés, le 13 mai prochain et une soirée 'Ciné-Lune' à Ski Morin-Heights, les vendredis, 10 et 24 juillet prochain;

Considérant que les budgets sont prévus au budget opération;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la tenue de ces deux activités, tel que soumis par la Directrice des Loisirs et de la Culture en date du 2 avril 2009 et qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le document soit transmis à l'assureur de la municipalité.

91.04.09 OCTROI DU CONTRAT POUR LES ESPACES VERTS

Considérant que l'administration recommande au Conseil la reconduction pour une année additionnelle des contrats pour l'entretien des gazons des immeubles municipaux, la plantation et entretien des fleurs, arbustes et plates-bandes et l'entretien des terrains de soccer et de l'école ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente de gré à gré avec Monsieur Daniel Corbeil pour les contrats suivants :

Contrat	Prix
Plantation et entretien des fleurs, arbustes et plates-bandes	4 259 \$
Entretien des parcs et des espaces verts	7 490 \$
Entretien du terrain de soccer et du terrain de l'école	7 828 \$

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente et à faire le paiement selon les barèmes prévus au cahier des charges.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

Municipalité de Morin-Heights

92.04.09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h27.

Gilles Coutu
Maire suppléant

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Dix personnes ont assisté à l'assemblée.